

Province de Québec  
Municipalité de St-Emile-de-Suffolk

A une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue ce 5 novembre 2012, à 20h00 heures, en la salle municipale de St-Emile-de-Suffolk, Qc., à laquelle sont présents :

Madame Louise Boudreault

Messieurs Alain Campbell, André Blanchet, Serge Carrière, Michel Bisson et Hugo Desormeaux

formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Monsieur Michel Samson

Gisèle Ethier, secrétaire-trésorière, est aussi présente

Moment de réflexion.

ORDRE DU JOUR :

- 01.- Adoption de l'ordre du jour
- 02.- Adoption du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2012
- 03.- Rapport du maire
- 04.- Rapport des conseillers, voirie , environnement, loisirs,
- 05.- Période de questions
- 06- Demande de déneigement du prolongement de la Montée Millette
- 07.- Soumissions pour travaux sur enrochement au Lac-des-Îles
- 08.- Rapport incendie, livraison du camion incendie, ajout de 200.00 \$
- 09.- Vacances de Mme Annie Decelles du 15 au 22 décembre
- 10.- Soumission pour réparer ancien camion à ordures suite au vandalisme
- 11.- Préparation du budget 2012
- 12.- Adoption des comptes
- 13.- Vente pour taxes
- 14.- Formation inspecteur en batiments
- 15.- Période de questions
- 16.- Varia, travaux égout pluvial
- 17.- Varia, bordure Rang Bisson
- 18.- Varia, éclairage de la patinoire

12-11-155

Il est proposé par M. le conseiller Hugo Desormeaux  
appuyé par Mme la conseillère Louise Boudreault

QUE :

l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et modifié

Adopté à l'unanimité

12-11-156

Il est proposé par M. le conseiller Serge Carrière  
appuyé par M. le conseiller Hugo Desomeaux

QUE :

le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2012 soit et est adopté

Adopté à l'unanimité

## **MUNICIPALITÉ DE ST-EMILE-DE-SUFFOLK**

### **Rapport du Maire, année 2012**

Personne n'ignore aujourd'hui l'impact des révélations de tout ordre provenant des témoignages présentés à la Commission Charbonneau depuis sa mise en place. Le monde municipal en prend pour sa peine, avec quelques maires en vedette dont les partis auraient reçu des montants imposants en contributions illégales. Les mécanismes de fraude et de corruption qui sont mis à jour indiquent un fort niveau de complicité entre le pouvoir et les exécutants. À mesure que les travaux de la Commission progresseront, ces mécanismes et les personnes impliquées deviendront mieux connus et nous serons à même d'en évaluer l'impact global sur notre société.

Cependant une mise au point s'impose : la grande majorité des petites municipalités du Québec, dont la nôtre, ne sont que très peu visées par ces mécaniques perverses. Et malgré les mises en garde de la FQM autant que de l'UMQ sur la réalité des petites municipalités, les propositions de corrections proposées par le gouvernement ou les partis provinciaux font peu état de cette distinction, propositions qui, lorsqu'appliquées sans distinction, alourdisseront indûment l'administration de contrats et la gestion des affaires de nos petites municipalités, comme si nous devions être considérés sur le même plan que Montréal, Laval, St-Jérôme, Mascouche et autres... Nous aurons à faire face à ces réalités dans les mois qui viendront et ferons les représentations d'usage, le cas échéant.

Pour la municipalité, l'année 2012 en fut une de consolidation et d'avancées majeures. Le Conseil se sentait plus en sécurité au plan des finances de la municipalité et nous étions en mesure d'entreprendre ces projets en minimisant l'impact de leur coût sur le budget. Nous avons obtenu plusieurs subventions de sources différentes et elles nous aident beaucoup. Nous estimons que ces programmes d'aide au renouvellement des infrastructures municipales doivent être préservés par nos divers niveaux de gouvernement et si possible, accentués. Nous pensons au programme de remise de la taxe d'accise (fédéral), le programme de mise à niveau des infrastructures municipales (provincial), le pacte rural (provincial et régional), certains fonds de la CRE-O et du CLD, etc.

De plus, deux expressions parmi quelques autres devraient occuper l'esprit de nos grands décideurs, fussent-ils (ou elles) au niveau fédéral, provincial ou régional : modernisation du rôle d'évaluation et schéma de couverture de risques. Les deux thèmes ont des implications financières que je qualifierais de moyennes à lourdes pour les municipalités et cela ne semble inquiéter personne. Quant à moi, cela m'inquiète. Par exemple, je ne vois pas notre Conseil être obligé d'imposer une hausse du taux de taxe pour couvrir ces dépenses «pelletées» par des exigences extérieures à l'égard desquelles nous n'avons pas eu grand-chose à dire. Cela se passe ailleurs. Je vous laisse deviner. Bravo, vous avez

visé juste ! Nous vous reviendrons sur ces dossiers.

Quant au budget 2013 de la municipalité, le Conseil a décidé à l'unanimité des membres que nous n'autoriserions qu'une augmentation limitée fondée sur l'indice du coût de la vie au 30 novembre 2012. Ceci nous permettra de couvrir les augmentations statutaires des coûts de biens et services liés à notre fonctionnement. L'impact de cette augmentation du budget total alloué au fonctionnement de la municipalité sera minime sur votre compte de taxes. Cela représentera en moyenne entre 2.50\$ et 3.00\$ par mois de plus pour nos contribuables. J'ajoute, au nom du Conseil, que nous maintenons aussi notre choix de ne pas endetter la municipalité d'une dette à long terme sans vous revenir clairement et publiquement sur les motifs, le cas échéant. St-Émile fait partie des rares municipalités au Québec qui n'ont aucun endettement et nous en sommes fiers. Nous invitons les citoyens qui ne seraient pas d'accord avec notre approche à se manifester. Par ailleurs, nous invitons celles et ceux qui sont d'accord à nous en faire part.

L'an prochain, la loi nous imposera de commander de notre fournisseur de service en évaluation foncière, Servitech, une révision du rôle municipal d'évaluation. Nous risquons une fois de plus d'avoir des surprises désagréables au plan des hausses de valeurs, toujours sans comprendre trop bien comment, dans un marché immobilier en plein ralentissement tant dans les Laurentides que dans l'Outaouais, nos municipalités voient dans l'ensemble leur valeur foncière cumulée augmenter de plus de 20% par année. Notre demande de voir les chiffres de calcul de la médiane se sont soldées par un refus catégorique tant de la part du fournisseur de service que de la MRC. Je vous fais grâce de leurs motifs plutôt obscurs. Ce refus nous prive de données essentielles qui pourraient nous permettre de vous expliquer comment de telles hausses sont possibles, ou pas. Notre demande de chiffres reste d'actualité et nous ne pouvons que regretter l'attitude intransigeante de la MRC dans ce dossier.

L'achat de nouveaux équipements roulants plus récents et un programme d'entretien continu de ces équipements en 2011 nous ont permis de reprendre le dessus sur une situation difficile qui mettait en cause notre capacité d'assumer efficacement nos responsabilités de voirie, été comme hiver. À ce sujet, nous avons un programme ambitieux de mise à niveau de l'égout pluvial du village ainsi que la construction d'un garage municipal, ce qui nous permettrait de désengorger le garage actuel et de le transformer en caserne à plein titre.

Au plan de l'Environnement et des loisirs, Louise Boudreault a mené un train d'enfer à mettre sur pied plusieurs activités, allant de la journée de l'Environnement jusqu'au Café Internet et les formations en micro-informatique jusqu'au dossier du dôme sur l'espace de la patinoire. Vous lirez dans le descriptif qui suit, plusieurs références directes à ces projets et ces réalisations. Comme Maire et président du Conseil, je me dois de la féliciter publiquement pour son implication et son enthousiasme. Ils nous motivent.

Je note aussi le sérieux du travail de notre officier municipal, Jean-Pierre Provost, qui maintient le cap à faire appliquer des règlements et des législations souvent difficiles à interpréter et à faire accepter par les contribuables. Je pense au dossier des fosses septiques, à celui du déboisement des rives, à celle des constructions « sauvages » ou grossièrement hors-normes, et ce ne sont pas les seuls. Le Conseil et moi l'encourageons à continuer son bon travail pour le mieux-être de la municipalité.

Voyons maintenant certaines des réalisations et des actions qui ont été posées en 2012 à St-Émile. Et l'année n'est pas finie.

#### Réalisations et actions :

Construction d'un dôme sur l'espace de la patinoire, dôme qui nous permettra d'être

moins soumis aux aléas de la météo pour l'utilisation de la patinoire et l'organisation d'activités pendant les trois autres saisons de l'année.

Obtention d'un financement important des coûts du dôme auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ainsi que de la CRE-O et de la MRC de Papineau.

Mise à niveau des bandes et des aménagements de la patinoire municipale.

Aménagement du terrain, du drainage et d'un stationnement pour ce nouvel espace couvert

Correction de bornes de propriétés et aménagement des fossés du Chemin Millette (intersection) avec un puits d'absorption

Amélioration importante de la Montée Millette et réfaction des fossés par empierrement

Mise à niveau des chemins de gravier à l'échelle de la municipalité

Remplacement de l'unité mobile d'urgence (camion-cube) du service d'incendie par une unité plus moderne et aux normes

Remplacement d'une pompe d'incendie portative à haute capacité pour le service d'incendie

Règlement d'une problématique de niveau d'eau et de barrage de normalisation au lac des Îles, en étroite collaboration avec l'association des résidents du lac et sur la base d'une étude scientifique (rapport Marsolais) gracieusement offerte par M. Claude Duchesne

Règlement d'une problématique de niveau d'eau et de fonctionnalité du barrage de normalisation au lac des Plages par une étude scientifique produite par le groupe de consultation BioFilia avec l'adoption par les deux Conseils (L-d-P et St-É) des principales recommandations présentées à ce rapport

Élection d'un nouveau Conseiller municipal en remplacement d'une Conseillère démissionnaire qui quittait la région

Tenue d'une journée «Environnement» avec de nombreuses activités dont le don d'arbres aux contribuables de St-Émile et une opération de recyclage de matériel électronique et informatique

Financement d'une quatrième saison pour le kiosque d'information touristique du Carrefour, avec amélioration de la connexion Internet du kiosque

Tenue d'une soirée « repas-théâtre » à l'église de St-Émile sous l'égide de la Fabrique

Réalisation de la 2<sup>e</sup> phase d'amélioration du site Internet de la municipalité

Accroissement des activités du Café Internet et offre soutenue de cours subventionnés d'Internet et d'informatique impliquant cinq municipalités voisines qui ont opté pour présenter une offre commune et subventionnée de formation dans ces domaines.

Achat de meubles ainsi qu'un projecteur et un écran pour le Café Internet et le salon des jeunes, subvention pour engagement d'un moniteur pour les activités des jeunes et mise à niveau de certains des ordinateurs du Café.

Étroite collaboration avec la municipalité de Lac-des-Plages pour la mise en place de leur Café Internet et la coordination des nos activités par le biais d'un protocole adopté par les deux Conseils

Participation soutenue aux rencontres, comités et activités de la MRC et du CLD pour faire valoir les intérêts de notre municipalité auprès de ces organismes tout en contribuant activement au développement régional et à la collaboration inter-municipale.

Coordination mensuelle avec nos vis-à-vis de la Sureté du Québec (SQ) sur différents dossiers tels que les excès de vitesse, l'utilisation inappropriée des routes de la municipalité, la production et la revente de stupéfiants, les violences physiques et autres, et formulation de priorités municipales auprès de ce service policier responsable de la

sécurité du territoire de St-Émile.  
L'année 2011 s'est terminée avec un surplus de 4 760.00 \$

La rémunération des membres du conseil pour 2012 est de :

	Salaire :	Allocations de dépenses :	Total :
Maire	4 432.56 \$	2 216.16 \$	6 648.72 \$
Conseillers	1 477.56 \$	738.72 \$	2 216.28 \$

Contrat de + de 25 000.00 \$ :

Harnois, toit sur la patinoire

Molloy exc., travaux divers sur les chemins municipaux et stationnement de l'édifice

André Pilon jr, ingénieur conseil

Michel Samson, maire

6 novembre 2012

12-11-157

Il est proposé par M. le conseiller Alain Campbell  
appuyé par M. le conseiller Serge Carrière

QUE :

le conseil alloue une somme de 3 000.00 \$ pour l'enrochement du Lac-des-Îles

Adopté à l'unanimité

12-11-158

Il est proposé par M. le conseiller Alain Campbell  
appuyé par M. le conseiller Michel Bisson

QUE :

le conseil autorise les premiers répondants du service incendie de Namur  
à desservir le territoire de la municipalité de St-Emile-de-Suffolk

Adopté à l'unanimité

12-11-159

Il est proposé par M. le conseiller Serge Carrière  
appuyé par M. le conseiller Hugo Desormeaux

QUE :

la secrétaire mette en vente par soumission le camion qui servait de poste de  
commandement pour les incendies

Adopté à l'unanimité

12-11-160

Il est proposé par M. le conseiller Alain Campbell  
appuyé par M. le conseiller Hugo Desormeaux

QUE :

le conseil entérine la décision de Madame Gisèle Ethier, D.G., d'avoir autorisé pour la livraison du camion qui servira de poste de commandement une somme excédentaire de 200.00 \$

12-11-161

Il est proposé par M. le conseiller Hugo Desormeaux  
appuyé par M. le conseiller Serge Carrière

QUE :

Madame Annie Decelles soit autorisée à prendre des vacances du 15 au 22 décembre 2012

Adopté à l'unanimité

12-11-162

Il est proposé par M. le conseiller Michel Bisson  
appuyé par M. le conseiller Alain Campbell

QU :

une séance extraordinaire du conseil soit tenue le lundi 12 novembre pour l'adoption du règlement concernant les véhicules hors-route

Adopté à l'unanimité

12-11-163

Il est proposé par M. le conseiller Alain Campbell  
appuyé par M. le conseiller Hugo Desormeaux

QUE :

les comptes à payer ci-dessous soient approuvés :

chèque numéro 602 à chèque numéro 705

Adopté à l'unanimité

Je soussignée, Gisèle Ethier secrétaire-trésorière de la municipalité de St-Emile-de-Suffolk, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour le paiement des comptes de novembre 2012

Gisèle Ethier, secrétaire-trésorière

12-11-164

ATTENDU que selon l'article 1022 du code municipal, le secrétaire-trésorier doit préparer un état mentionnant le nom de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales et autres et que cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui;

ATTENDU que cet état a été présenté au conseil le 5 novembre et a été approuvé;

Il est proposé par M. le conseiller Serge Carrière  
appuyé par M. le conseiller Hugo Desormeaux

QUE :

la secrétaire-trésorière soit et est autorisée à prendre les procédures nécessaires aux fins de faire vendre par la MRC de Papineau tous les immeubles de la susdite municipalité dont les taxes foncières et autres impositions qui les grèvent n'auront pas été payées avant le 31 décembre 2012;

QUE :

le conseil autorise la secrétaire à prendre des ententes avec les contribuables qui ont des taxes ou mutations impayées afin d'étaler des versements sur une période raisonnable

Adopté à l'unanimité

12-11-165

Il est proposé par M. le conseiller André Blanchet  
appuyé par M. le conseiller Serge Carrière

QUE :

le conseil autorise M. Provost, inspecteur en bâtiments et environnement à participer à 2 journées de formation qui se tiendront à St-Jérôme

Adopté à l'unanimité

#### AVIS DE MOTION

M. le conseiller Michel Bisson donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement sera présenté concernant le code d'éthique et de déontologie des officiers municipaux en bâtiments et en environnement

12-11-166

ATTENDU que la municipalité a demandé des soumissions pour des travaux sur le réseau d'égout pluvial;

ATTENDU que la municipalité a reçu 4 soumissions dont :

David Riddell : 378 625.52 \$  
Exc. R.B. Gauthier : 254 222.80 \$  
MBN : 410 947.13 \$  
Constructions Soldi: 341 241.21 \$

Il est proposé par M. le conseiller André Blanchet  
appuyé par Mme la conseillère Louise Boudreault

QUE :

la municipalité accepte la soumission de R.B. Gauthier

QUE :

suite à l'acceptation de cette soumission et après entente avec M. Benoit Gauthier,  
les travaux soient reportés au printemps 2013 et ce au même coût;

QU'UN :

contrat soit signé avec l'entrepreneur afin de confirmer l'engagement des deux  
parties et le respect des coût des travaux

Adopté à l'unanimité

CORRECTION apportée à la résolution numéro 12-11-166, voir résolution numéro  
13-01-020

12-11-167

ATTENDU que la municipalité a reçu une subvention de 20 000.00 \$ pour effectuer des  
travaux sur le Rang Bisson;

Il est proposé par M. le conseiller Serge Carrière  
appuyé par M. le conseiller André Blanchet

QUE :

la municipalité fasse installer une bordure de béton par la compagnie D.J.L.  
Construction au montant de 17 250.00 + taxes, pour une longueur de 250 mètres linéaires  
sur la partie du Rang Bisson de l'intersection de la Route des Cantons jusqu'au sommet  
de la côte, soit environ à 64 mètres de l'intersection de la Route 323. Cette bordure  
servira l'an prochain lors de l'asphaltage de ladite côte

Adopté à l'unanimité

12-11-168

ATTENDU que la municipalité a demandé des soumissions pour l'éclairage de la

patinoire;

ATTENDU que la municipalité a reçu 2 soumissions dont :

Duhamel Electrique inc. : 6 323.63 \$ taxes incluses  
Électricité Petite-Nation : 7 760.81 \$ taxes incluses

Il est proposé par M. le conseiller André Blanchet  
appuyé par M. le conseiller Hugo Desormeaux

QUE :

la municipalité accepte la soumission de Duhamel Electrique

Adopté à l'unanimité

12-11-169

Il est proposé par M. le conseiller Michel Bisson  
appuyé par M. le conseiller Serge Carrière

QUE :

cette séance soit et est levée

Adopté à l'unanimité

---

maire

secrétaire-trésorière

Province de Québec  
Municipalité de St-Emile-de-Suffolk

A une séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue ce 12<sup>e</sup> jour de novembre 2012, à 19h00 heures, en la salle municipale de St-Emile-de-Suffolk, Qc., à laquelle sont présents :

Madame Louise Boudreault  
Messieurs Alain Campbell, Serge Carrière et Michel Bisson

formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Monsieur Michel Samson

Gisèle Ethier, secrétaire-trésorière, est aussi présente

Messieurs André Blanchet et Hugo Desormeaux sont absents

Moment de réflexion.

ODRE DU JOUR :

- 01.- Adoption de l'ordre du jour
- 02.- Adoption du règlement pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux

12-11-170

Il est proposé par M. le conseiller Michel Bisson  
appuyé par M. le conseiller Serge Carrière

QUE :

l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

Adopté à l'unanimité

**RÈGLEMENT NUMÉRO 12-327**

**RÈGLEMENT POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES  
TOUT-TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX.**

ATTENDU que la Loi sur les véhicules hors route établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 626, paragraphe 14 du Code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU que ce conseil municipal est d'avis que la pratique de véhicules tout terrain favorise le développement touristique et économique;

ATTENDU que le club de véhicule tout terrain «Club Quad Petite-Nation» sollicite l'autorisation de la municipalité de St-Emile-de-Suffolk pour circuler sur certains chemins municipaux;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du 9 octobre 2012

Il est proposé par M. le conseiller Michel Bisson  
appuyé par M. le conseiller Serge Carrière

QUE :

le présent règlement soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

## ARTICLE 1: Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

## ARTICLE 2 : TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre «Règlement pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux» et porte le numéro 12-327 des règlements de la municipalité de St-Emile-de-Suffolk

## ARTICLE 3 : OBJET

L'objet du présent règlement vise à établir les chemins publics sur lesquels la circulation des véhicules tout-terrain sera permise sur le territoire de la municipalité de St-Emile-de-Suffolk, le tout en conformité avec la Loi sur les véhicules hors route

## ARTICLE 4 : VÉHICULES HORS ROUTE VISÉS

Le présent règlement s'applique aux véhicules tout-terrain au sens de la Loi sur les véhicules hors route

## ARTICLE 5 : LIEUX DE CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT-TERRAIN

La circulation des véhicules tout terrain est permise sur les chemins municipaux suivants, sur les longueurs maximales prescrites suivantes :

Chemin des pins jusqu'à l'intersection du Chemin de la Baie et du Chemin du Lac-Quesnel 552 mètres

De l'intersection du Chemin de la Baie et Chemin du Lac-Quesnel, tourner à droite en suivant le Chemin du Lac-Quesnel 1 451 mètres

## ARTICLE 6 : RESPECT DE LA SIGNALISATION

L'autorisation de circuler est accordée pour la période de temps et aux endroits prévus par la présence de signalisation routière appropriée. Les frais et l'installation de cette signalisation sont sous la responsabilité du «Club Quad Petite-Nation»

## ARTICLE 7 : PÉRIODE DE TEMPS VISÉE

L'autorisation de circuler aux véhicules tout-terrain visés, sur les lieux ciblés au présent règlement est valide à l'année sauf durant les périodes où les sentiers sont fermés.

## ARTICLE 8 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre publié dans la gazette officielle du Québec

Adopté

Avis de motion : 9 octobre 2012

Adoption : 12 novembre 2012

Entrée en vigueur : 12 février 2013 à moins d'un avis de désaveu du ministre publié dans la gazette officielle du Québec

12-11-171

Il est proposé par M. le conseiller Michel Bisson  
appuyé par M. le conseiller Serge Carrière

QUE :

le règlement portant le numéro 12-327 soit et est adopté

Adopté à l'unanimité

12-11-172

Il est proposé par M. le conseiller Alain Campbell  
appuyé par M. le conseiller Michel Bisson

QUE :

cette séance soit et est levée

Adopté à l'unanimité

---

maire

secrétaire-trésorière